



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2025-060

**STATIONNEMENT INTERDIT & CIRCULATION ALTERNEE  
RUE DE GAULLE  
MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 de 6h00 à 18h00**

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de la Compagnie des eaux et de l'Ozone Corse sis : 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux sur les réseaux d'eau dans le cadre de la requalification des voiries sis : Rue de Gaulle, au niveau de l'intersection avec la rue de l'Eglise - 20110 PROPRIANO.

**ARRETE**

**-Article 1<sup>er</sup> : En raison des dits travaux, le STATIONNEMENT SERA INTERDIT le mercredi 17 septembre 2025 de 6h00 à 18h00 et la circulation se fera en demi-chaussée :**

**- RUE GENERAL DE GAULLE : côté pairs et impairs à partir du croisement rue de Gaulle / rue Bonaparte, devant les n°22, 23 et 24 rue de Gaulle, jusqu'au croisement rue de Gaulle / rue de l'Eglise.**

**Compte tenu de la réduction de la voie de circulation, la vitesse est limitée à 20 km/h pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.**

**-Article 2 :** Les différents panneaux de signalisation d'interdiction et de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

**-Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**-Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 12 septembre 2025  
Le conseiller municipal délégué

